



STOP Les grands fumeurs recevront peut-être prochainement une aide financière de leur assurance-maladie pour venir à bout de leur addiction.

SEVRAGE DES FUMEURS BIENTÔT REMBOURSÉ?

SANTÉ L'assurance-maladie pourrait être contrainte de payer les médicaments antitabac. Les milieux de la prévention jubilent.

Les grands fumeurs qui laissent tomber la cigarette pourraient bientôt recevoir un coup de pouce de leur assurance-maladie.

C'est un arrêté récent du Tribunal fédéral (TF) qui rend possible cette option. Les juges viennent de donner raison à la firme Pfizer, qui demandait à ce que son médicament de sevrage tabagique Champix soit intégré dans la liste des substances remboursées par l'assurance de base. Dans certaines conditions, le TF admet que la dépendance à la nicotine peut être considérée comme une maladie.

Laurent Crottet



DÉCISION «HISTORIQUE»

Jean-Charles Rielle (PS/GE), médecin du Centre d'information pour la prévention du tabagisme dans le canton de Genève (CIPRET), n'hésite pas à qualifier l'arrêté du TF d'«historique». Pour lui, il redonne à la prévention sa juste place. «Le tabagisme est une maladie à part entière et toute aide permettant de diminuer ou d'arrêter de fumer doit être remboursée», insiste le conseiller national. Il est persuadé que cette incitation aidera les fumeurs à arrêter et conduira à des économies substantielles pour l'assurance à long terme. «Les derniers

mois d'un malade coûtent très cher», rappelle le spécialiste.

SantéSuisse, le lobby des assureurs maladie, accueille avec circonspection la décision du TF et ne se réjouit pas de passer à la caisse. «Une personne qui arrête de fumer économise par défini-

«LE TABAGISME EST UNE MALADIE À PART ENTIÈRE»

Jean-Charles Rielle, médecin et conseiller national (PS/GE)

tion de l'argent, avec lequel elle pourrait payer son traitement», explique Silvia Schütz, porte-parole de l'organisation. Pour elle, il est problématique d'élargir toujours plus la notion de maladie. «Dans ce cas précis, il n'est pas souhaitable d'allonger le catalogue des thérapies remboursées par l'assurance de base.»

Il appartient maintenant à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) de se déterminer sur l'arrêté des juges: dire à partir de quel moment il faut considérer qu'un fumeur est «malade» et qu'un traitement antitabac doit être remboursé. En 2010, 27% de la population suisse de 14 à 65 ans était fumeuse.

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSSP) suivra l'affaire de près. «À vrai dire, j'ai été

étonnée par cet arrêté», explique sa présidente, Thérèse Meyer-Kaelin (PDC/FR). Pour elle, il ne faut pas généraliser ce type de remboursement, mais faire une pesée d'intérêts au cas par cas. Stéphane Rossini (PS/VS), vice-président de la commission, trouve pour sa part justifié le paiement des médicaments antitabac, s'ils s'inscrivent dans une dynamique thérapeutique.

À la droite de la CSSSP, le scepticisme est de rigueur. «Je redoute que l'arrêté du TF n'ouvre la porte au remboursement d'autres médicaments contre les addictions», déclare Guy Parmelin (UDC/VD). Arrêter de fumer est une question de responsabilité individuelle.» ■

Simon Koch

LE DÉBAT DU «MATIN»
www.lematin.ch/debat
 ou par SMS
 (envoyez LM SEV au 700 (20 ct./SMS))

TROUVEZ-VOUS NORMAL QUE LE SEVRAGE DES FUMEURS SOIT REMBOURSÉ?